



CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Le 27 août 2026, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 7 août 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : RENAUDIE Hania, GABARD Bruno, LE MOIGNE Nolwenn, NOËL Pierre, WHITE Cécile, JUGEL Stéven, DRAGON Sandra, O Denis, GRANDVALLET Chantal, DUVAL Aurélien, GUERIN Quentin, REMY Louise, LEBORGNE Frédéric, CAILLARD Estelle, PAISLEY Bernard, DENIS Stéphane, DELAROCHE Alexandra
Excusé ayant donné procuration : PONGERARD Pascale à JUGEL Stéven, GOUPIL Evelyne à WHITE Cécile

Secrétaire de séance : DRAGON Sandra

2026-082 - MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapporteur : RENAUDIE Hania

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par courriel du 12 mai 2026, les services de la Préfecture du Morbihan en charge du contrôle de légalité ont informé la Commune que la délibération n°2026-22 portant délégations du Conseil municipal au Maire n'était pas assez précise en terme de formulation juridique notamment en ce qui concerne les conditions de mise en oeuvre des délégations consenties.

Ainsi le contrôle de légalité préconise de modifier la délibération susvisée en y ajoutant des conditions à leur mise en oeuvre.

Il est donc proposé au Conseil municipal de modifier la délibération n°2026-22 comme suit :

- "Article 1 - Le maire est chargé, par délégation du Conseil municipal et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du CGCT, et notamment :

(...)

2° De fixer, dans les limites de 10 €, le prix du repas applicable uniquement en ce qui concerne la mise en oeuvre des conventions de prestation de service restauration ;

(...)

17° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les limites de 50 000 € ;"

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 août 2026

La présidence de séance,
Hania RENAUDIE, Maire



Madame Le Maire
Hania RENAUDIE

Le secrétariat de séance,
Sandra DRAGON, Conseillère municipale déléguée